

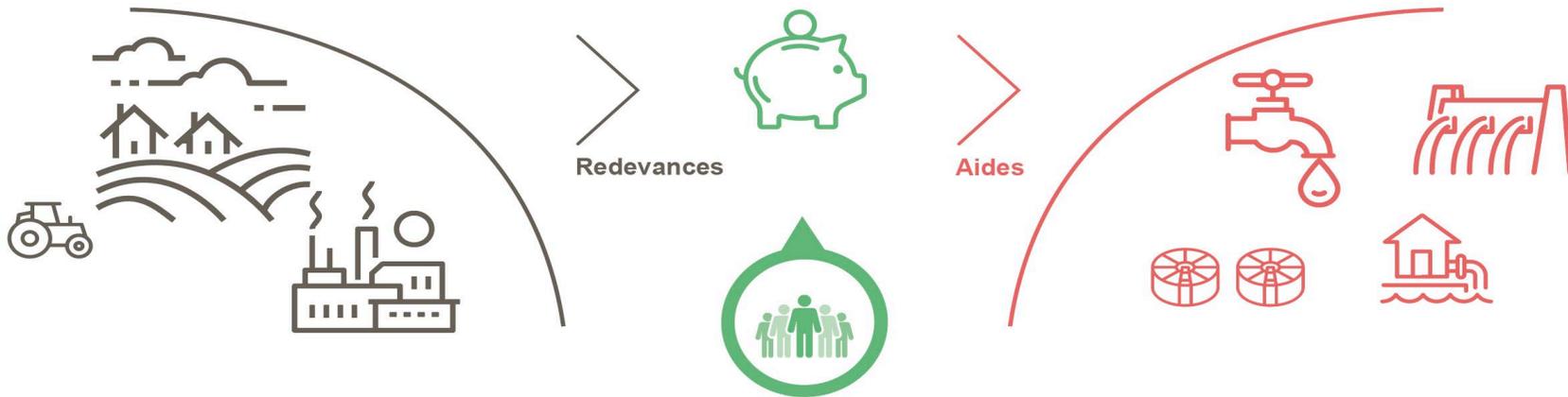


Colloque Eau & Energie - ATEE



L'agence de l'eau, c'est quoi ?

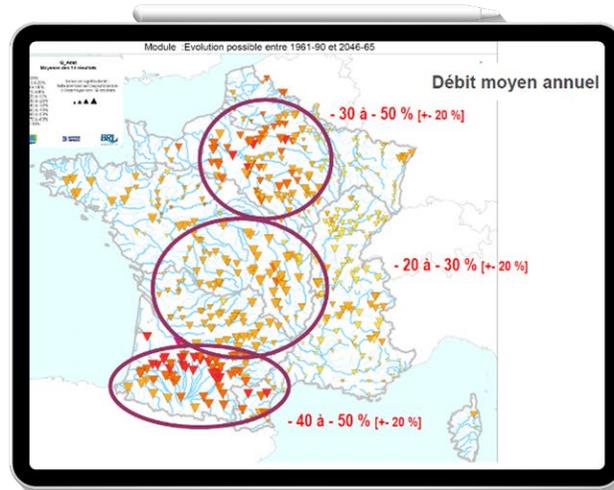
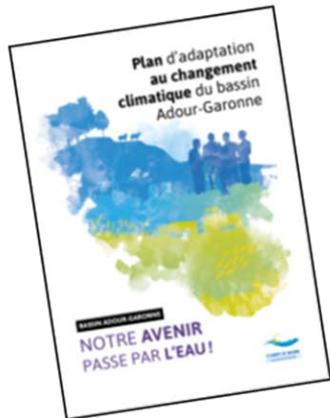
- **Un établissement public qui a pour mission d'apporter aux élus et aux usagers de l'eau du bassin**
 - une vue globale des problèmes liés à la gestion de l'eau
 - les moyens financiers pour entreprendre une politique cohérente
- **6 agences en France** avec des programmes d'interventions qui peuvent être légèrement différents mais avec au final des enjeux communs
- **Une approche solidaire**
 - système solidaire de redistribution de redevances perçues sur les usages de l'eau sous forme d'aides à des projets en faveur des ressources en eau : « l'eau paie l'eau »
 - partage de l'effort financier entre l'ensemble des catégories d'usagers pour atteindre les objectifs fixés



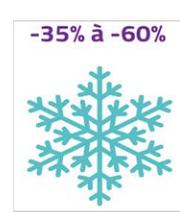
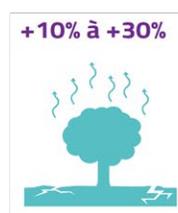
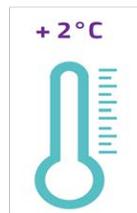
Conseil d'administration
de l'agence de l'eau

Les changements hydrologiques majeurs sur le Sud-Ouest en 2050

L'impact du changement climatique



Des baisses de débits moyens de -20 à -40% en 2050
Des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs



L'augmentation de la population



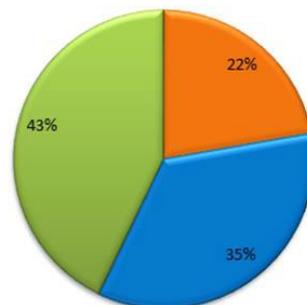
+ 1,5 M habitants d'ici 2030
Essentiellement sur l'axe Garonne

Contexte sur le bassin Adour Garonne

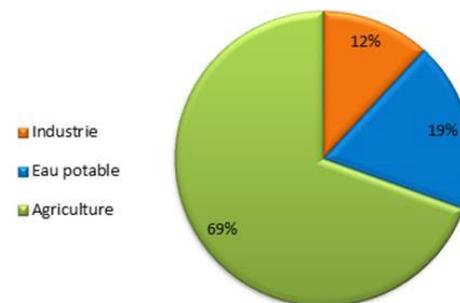
Milieux naturels : déficit entre besoins et ressource en eau de 250 millions de m³ en période d'étiage (basses eaux)



Volumes prélevés ANNUELS
en fonction des usages
Moyenne 2003-2020



Volumes prélevés en période D'ETIAGE
en fonction des usages
Moyenne 2003-2020



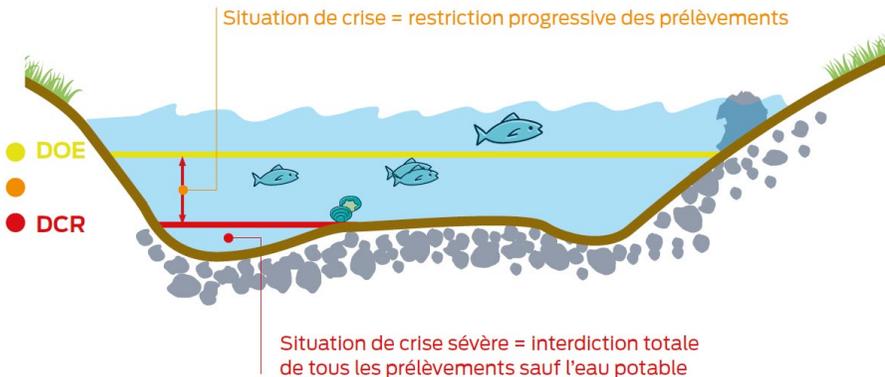
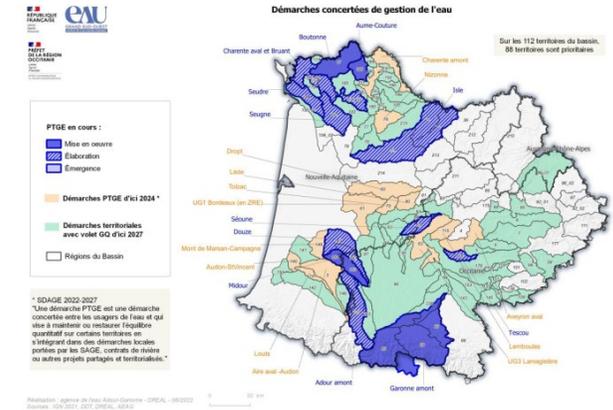
Changement climatique :

- déficit projeté à 1,2 milliards de m³ en 2050
- des évènements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents
- Impact sur la capacité d'épuration des cours d'eau -> impact qualité

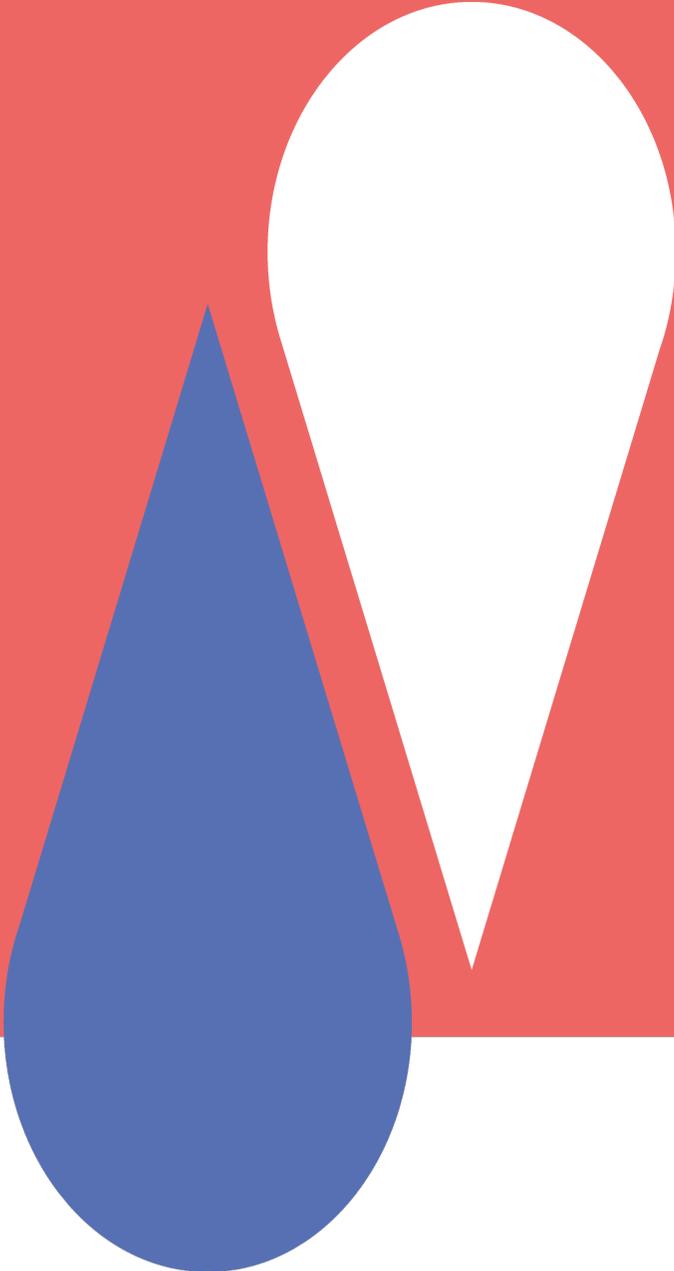
... Le 12^{ième} programme a été dimensionné pour mobiliser 300 millions de m³ d'ici 2030

Quelles solutions pour satisfaire les usages ?

- **Favoriser la concertation**
 - Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), notamment pour encourager une irrigation efficace
- **Mobiliser les solutions fondées sur la nature**
 - ex: restauration de zones humides



- **Appui au soutien d'étiage :**
 - Mobilisation de barrages hydroélectriques (soutien débit d'étiage)
 - Retenue d'eau pour le stockage d'hiver
- **Réaliser des économies d'eau :**
 - Particuliers (réduction des fuites, dispositifs hydro-économiques, encourager re-use)
 - Agriculture (dispositifs hydro-économiques, agroécologie ...)
 - Industriels

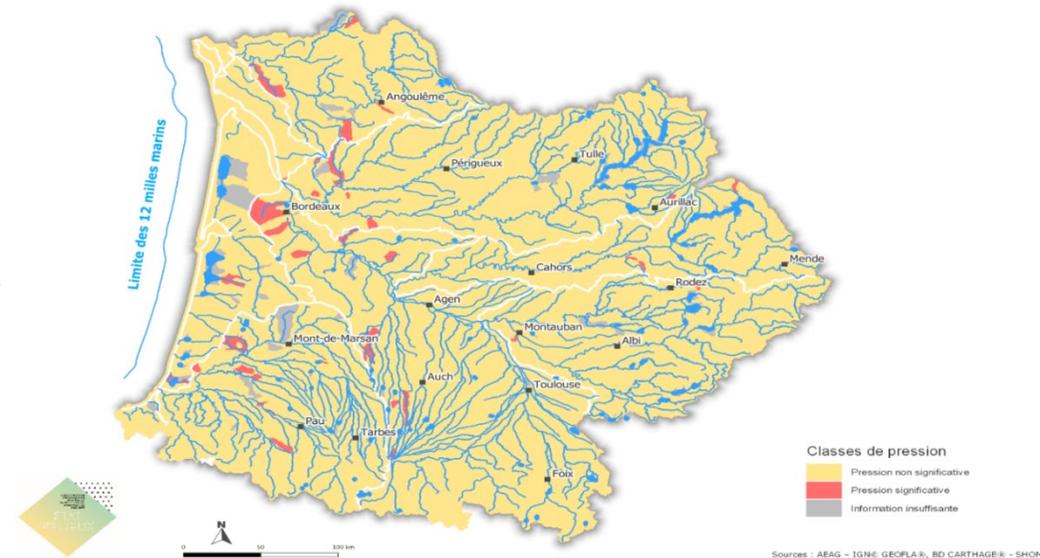
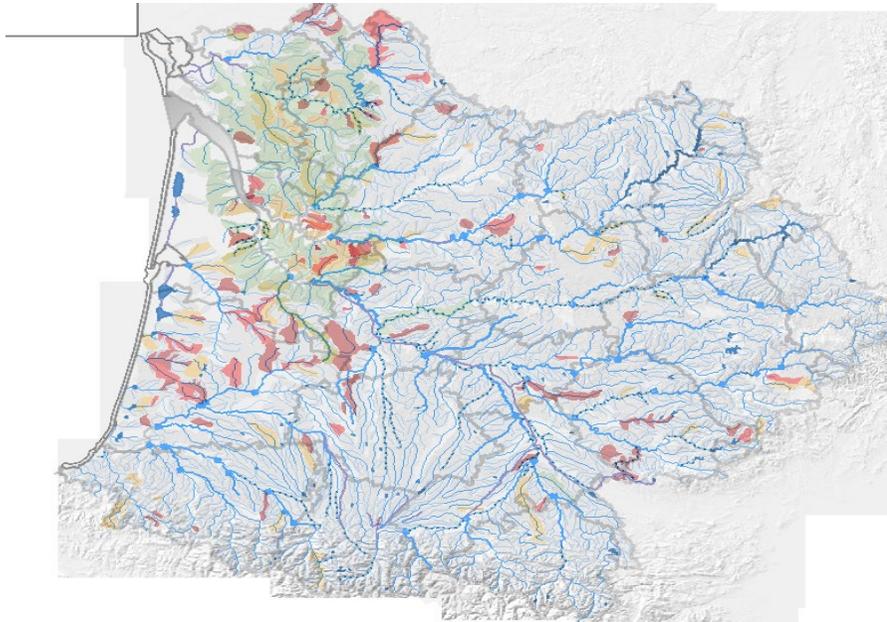


Quels sont les enjeux
du 12^{ième} programme
pour les acteurs
économiques ?

Un enjeu majeur : la réduction des pollutions

➤ Des objectifs pour reconquérir la qualité des masses d'eau

Etat des masses d'eau à l'EDL en 2019



100 masses d'eau en pression significative macro

Réduction ou suppression de 2000 kg de micropolluants

D'autres enjeux majeurs :

- Préserver les usages de l'eau
(production eau potable, baignade, zones conchylicoles...)
- participer à la mise en œuvre du plan d'adaptation au changement climatique :
 - gestion intégrée des eaux pluviales
 - Réduction des pollutions à la source
- **Poursuivre les économies d'eau au sein de l'usine et réduire les prélèvements sur le milieu naturel**



Un plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

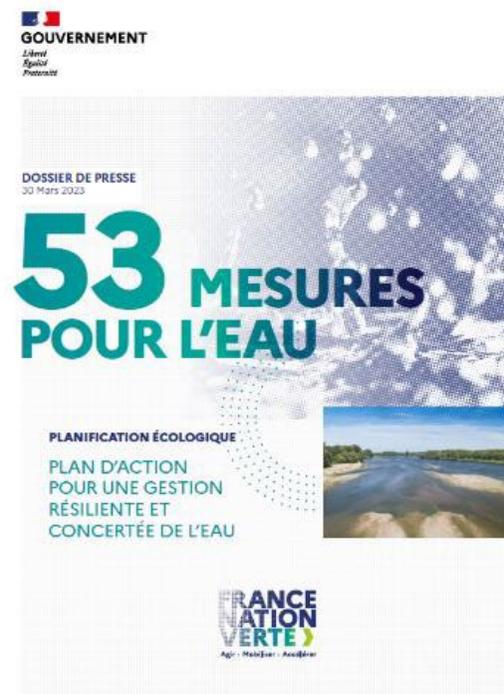
PLAN Eau 2023

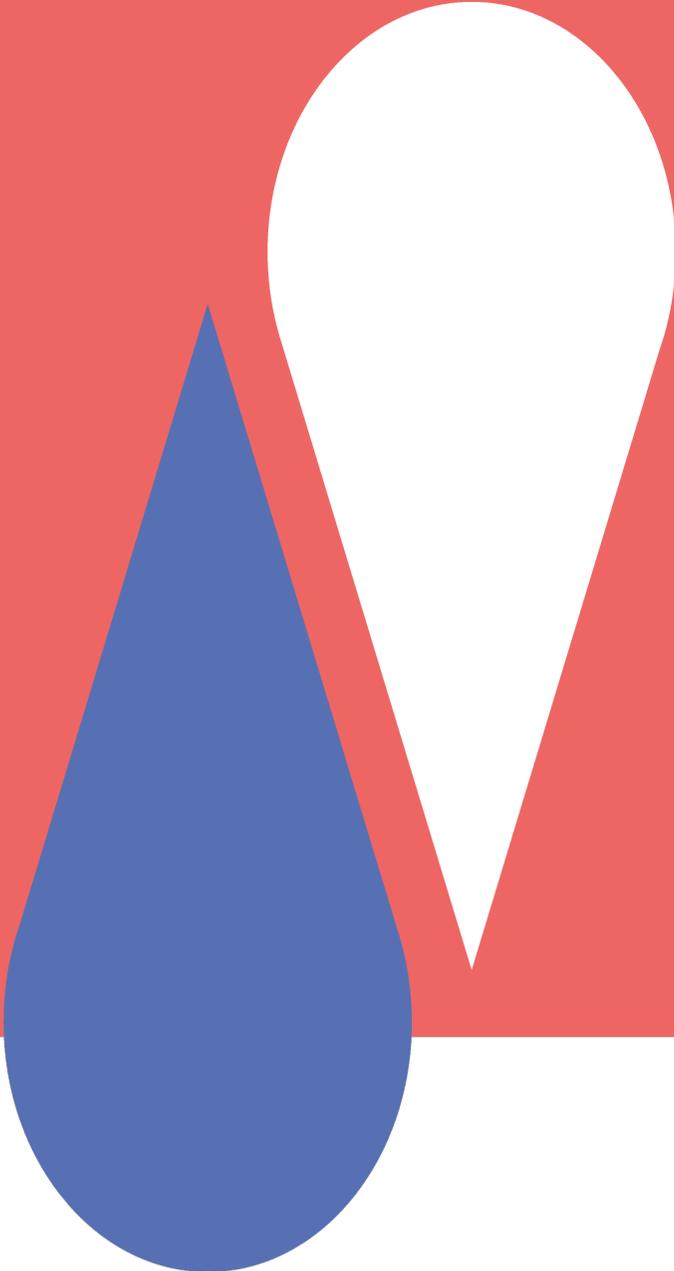
Principaux objectifs des 53 mesures annoncées le 30 mars 2023

- Organiser la sobriété des usages de l'eau : **objectifs de réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030**
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
- Préserver la qualité de l'eau : prévention de la pollution des milieux aquatiques...

Et plus spécifiquement pour l'industrie :

- Réalisation de plans d'accompagnement pour 50 sites industriels avec le + fort potentiel de réduction
- Intégration de l'objectif de baisse des consommations en eau dans les travaux des filières industrielles
- **Objectif de 10% de REUT d'ici 2030** : 1000 premiers projets mis en avant (dont industrie)





Comment répondre à
ces enjeux ?

Le 12^{ième} programme d'intervention sur le volet dépollution

L'Agence oriente ses actions sur :

- La fiabilisation des ouvrages existants et l'amélioration du traitement
- La réduction des pollutions à la source par la promotion des aménagements internes
- La réduction des micropolluants
- La prévention des risques de pollutions accidentelles
- La gestion intégrée des eaux pluviales (techniques alternatives, désimperméabilisation)
- Les opérations collectives et partenariats avec branches professionnelles



Des aides incitatives sur le volet dépollution

Les aides sont encadrées par le **RGEC SA 111726** – régime général d'exemption par catégories

- Etudes préalables : **60 à 80%** selon statut de l'entreprise (GE, ME, PE)
- **Travaux de dépollution :**
 - **Taux base : 30 %** pour les opérations de réduction des pollutions permettant le maintien du bon état (macropolluants)
 - **Taux maximum d'aide 40 à 60 %** sur les opérations prioritaires (aménagement internes, micropolluants, réduction pression forte ME, pollution accidentelle, opération collective, etc.) :
 - **70%** pour les travaux de désimperméabilisation /GIEP si surface > 700 m² et majoritairement SFN



Nécessité d'engager une réflexion en termes d'économie d'eau à l'échelle de l'établissement en intégrant la trajectoire prospective d'adaptation au changement climatique

Le 12^{ième} programme d'intervention sur le volet économie d'eau

- ✓ Réaliser des **travaux d'économies** d'eau:
 - **Technologie propre** : Changement de technologie avec des outils de productions moins ou pas consommateur d'eau
 - **Recyclage des eaux de process, mise en circuit fermé** :
 - ⇒ Recyclage (ex : eau de rinçage de NEP, prélavage en boucle fermée ..)
 - ⇒ réutilisation eaux de procédé (ex : eaux de vache issue de la concentration du lait ...)
 - ⇒ Circuits de refroidissement fermés, optimisation des TAR
 - **Stockage et recyclage interne des eaux pluviales**
 - **Réutilisation des eaux traitées sortie station vers un usage interne** à l'usine (lavage des ateliers/camions, process) ou **externe** (agricole, espaces verts...)
- ✓ Réaliser les **démarches prospectives et diagnostics en faveur des économies d'eau** dans les entreprises en favorisant notamment les expérimentations et retours d'expérience



Des aides incitatives sur le volet économie d'eau

Les aides sont encadrées par le **RGEC SA 111726** – régime général d'exemption par catégories

- **Etudes préalables** : 60 à 80% selon statut
- **Travaux efficience et économie d'eau** :
 - **40 à 60% sur les zones à enjeux** (zones en déséquilibre quantitatif, zones en tension AEP, démarches territoriales)
 - **30 à 50% sur les zones non prioritaires**

A condition **d'économiser au moins 10% du volume total annuel** moyen prélevé dès lors que celui-ci est supérieur à 5000 m³ ou une économie supérieure à 500 000 m³



Nécessité d'intégrer **la trajectoire prospective d'adaptation au changement climatique** dans la planification des travaux d'économie d'eau



Merci de votre attention

marc.pinel@eau-adour-garonne.fr

Tel : 05 61 36 82 19